

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### § 1

#### Validité des CG

1. La Plume Royale exploite une entreprise de services de rédaction et prestations éditoriales proposés sur Internet. Dans tous les cas, les rapports contractuels lient uniquement à La Plume Royale, et non directement au professionnel.
2. La Plume Royale fournit ses services sur la base exclusive des présentes CG; toute délivrance de mandat à La Plume Royale suppose l'acceptation des CG.
3. La Plume Royale peut modifier ou compléter les présentes CG à tout moment.
4. Pour être valables, les conventions annexes, garanties et autres stipulations, ainsi que les modifications et ajouts au contrat, doivent revêtir la forme écrite.

### § 2

#### Conclusion du contrat

1. Sur la base des informations communiquées par le client, La Plume Royale génère une offre par devis. Le devis est valable 15 jours, à défaut d'un autre délai spécifié par écrit.
2. La Plume Royale est expressément habilitée à adapter le prix des services de rédaction au volume réel du document, y compris après la conclusion du contrat (selon les prix applicables de La Plume Royale).
3. Le contrat est conclu par la soumission des documents et l'acceptation du devis. Dès la conclusion du contrat et la réception de l'acompte, La Plume Royale commence le traitement. L'accusé de réception d'un acompte marque en principe le début du délai contractuel de livraison.

### § 3

#### Etendue des prestations, droits d'exploitation

1. La Plume Royale s'engage à rédiger, remanier, corriger ou restituer dans la langue souhaitée, fidèlement et dans les règles de l'art, le texte remis par le client. Concernant les traductions, La Plume Royale s'engage à veiller à ce qu'elles soient réalisées sans réductions, ajouts ou autres modifications du contenu. Selon la signification du texte original, les traductions sont réalisées littéralement ou en substance et fidèlement à l'esprit, conformément aux normes de qualité raisonnables du secteur de la traduction généralement appliquées dans la région linguistique correspondante.

2. La prise en compte d'une terminologie personnelle spécialisée créée par le client requiert un accord en ce sens et la remise de supports suffisants et complets, tels que des traductions antérieures ou des glossaires, lors de la délivrance du mandat. A défaut, les termes techniques sont traduits ou utilisés selon les normes de qualité visées au chiffre 3.1, comme le veut l'usage.

3. Nous traduisons et traitons uniquement des textes. Si le texte à traduire comporte des illustrations, il peut être refusé. De même, les textes au contenu répréhensible et ceux contraires aux bonnes mœurs peuvent être refusés. En outre, le texte peut être refusé si des circonstances particulières rendent son traitement inacceptable. C'est notamment le cas si une traduction de qualité convenable est impossible dans le délai imparti par le client du fait de la complexité et/ou du volume du projet. La Plume Royale signale ces circonstances au client dès que possible. En cas de refus, aucune rémunération n'est exigible.

4. Si un texte bénéficie d'une protection par le droit d'auteur du fait de son traitement par un professionnel, La Plume Royale veille à ce que le client (dans le cadre des dispositions légales) conserve des droits d'utilisation et d'exploitation illimités dans l'espace, la nature et le temps. Cela comprend le droit de modification et de cession à des tiers.

## § 4

### Réception, obligation de soulever des griefs

1. À l'issue du traitement, le client reçoit un e-mail l'invitant à télécharger le texte. Il appartient au client de veiller à ce que le texte soit téléchargé dès l'annonce de sa mise à disposition.

2. D'autres formes d'envoi, par exemple par courrier ou télécopie, requièrent un accord exprès distinct (tel que prévu au chiffre 1.4), par exemple lorsqu'il s'agit de documents certifiés.

3. La Plume Royale peut conditionner la mise à disposition du texte traité pour téléchargement à la présentation d'une preuve écrite de procuration, d'un paiement anticipé ou d'une déclaration de garantie d'une banque.

4. Dès réception, il appartient au client de contrôler le texte afin de vérifier s'il contient d'éventuels défauts. Les défauts évidents doivent être invoqués dès le téléchargement ou la réception à l'accueil du client (en cas d'autres formes d'envoi), les vices cachés invoqués par écrit dès leur découverte avec indication de la nature du défaut. Faute de réclamation écrite dans un **délai maximum de 5 jours**, le mandat est réputé exécuté conformément au contrat.

5. La Plume Royale supporte les risques de perte de données jusqu'à la récupération du travail par téléchargement ou dans le dossier partagé du client. Si d'autres formes d'envoi (courrier, e-mail, télécopie) ont été expressément convenues, les risques sont transmis au client dès la remise du texte au transporteur, l'arrivée de l'e-mail dans la boîte aux lettres du destinataire ou l'impression de la télécopie chez le destinataire.

## § 5

### Rémunération, conditions de paiement

1. La Plume Royale facture les prestations au client au prix ou forfait minimal convenu et selon les conditions convenues, taxe légale sur la valeur ajoutée applicable en sus. Le paiement du client avec effet libératoire doit intervenir en francs suisses selon le cadre de la procédure de paiement fournie par La Plume Royale.
2. De manière générale, La Plume Royale propose les factures au téléchargement au seul format PDF, et les envoie par e-mail.
3. Les rémunérations dues sont payables sans déduction à la date de facturation. En cas de retard de paiement, La Plume Royale est habilitée à réclamer des intérêts moratoires de 5% par trimestre. Si La Plume Royale est en mesure de prouver qu'elle a subi un préjudice plus important du fait du retard de paiement, elle est habilitée à l'invoquer.
4. Les factures des traitements réclamant une livraison sous 48heures sont majorées de 10%. De même, toutes les prestations en dehors des horaires réguliers de travail entre le lundi et le vendredi de 9h à 18h, feront l'objet d'une facturation majorée de 10%.

## § 6

### Compensation, interdiction de cession

1. La compensation d'une réclamation de La Plume Royale, quelle qu'elle soit, par des créances du client en contrepartie, requiert un accord écrit préalable entre La Plume Royale et le client.
2. La cession de droits découlant du présent contrat n'est pas autorisée sans le consentement de La Plume Royale.

## § 7

### Résiliation

1. Le client peut résilier le mandat à tout moment avant le début de la réalisation du travail. Les missions notamment d'accompagnement à la rédaction sont effectuées dans la limite maximale de 6 mois entre l'approbation du devis et la livraison finale du travail. Les missions engagées depuis plus de 6mois sont *de facto* résiliées, notamment en cas de silence prolongé du client. Les sommes versées ne sont pas remboursables et l'accompagnement devra être réinitialisé.
2. Si le client résilie un mandat entamé, les frais d'ores et déjà engagés doivent être remboursés proportionnellement au degré de réalisation de la prestation. En tout état de cause, le droit au remboursement des frais ne peut être inférieur à 50% de la valeur du mandat.
3. Les données fournies par le client dans le cadre du mandat ou le fichier du texte traité lui-même sont conservés par La Plume Royale à des fins d'archivage. Ces données sont supprimées au bout de douze mois, ou plus tôt à la demande écrite expresse du client.

4. Les rendez-vous qui ne seraient pas honorés, et pour lesquels aucune annulation n'a eu lieu au moins 24heures à l'avance, n'ouvrent droit à aucun remboursement.

## § 8

### Responsabilité, limitations de responsabilité

1. Pour autant que la loi l'autorise, les demandes d'indemnisation vis-à-vis de La Plume Royale découlant du contrat, d'une faute commise lors de la conclusion du contrat (*culpa in contrahendo*), d'une violation positive du contrat ou d'un retard sont exclues. En tout état de cause, la responsabilité du fait des auxiliaires est exclue.

2. La Plume Royale ne répond pas de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de la prestation résultant d'un cas de force majeure et d'événements imprévisibles et temporaires qui ne lui sont pas imputables et empêchent la prestation, en particulier grève et lock-out ainsi que panne des réseaux de communication et gateways d'autres prestataires.

3. La responsabilité pour les préjudices subis du fait du recours aux services de La Plume Royale, de la défaillance de l'enregistrement ou du transfert de données via La Plume Royale ou de la perte de textes ou documents imputable à La Plume Royale est limitée au montant du dommage prouvé. En tout état de cause, la responsabilité est limitée à CHF 3.– par page et ne saurait excéder le montant prévisible maximum de CHF 150.–.

4. L'auteur qui soumet son contenu pour des prestations éditoriales reconnaît en avoir la pleine propriété intellectuelle et est entièrement responsable de ses écrits. La Plume Royale ne saurait être tenue responsable des propos d'un auteur, notamment en ce qui concerne les livres biographiques, les manuels de recherche, etc.

## § 9

### Exclusion de garantie

La Plume Royale ne garantit pas que la traduction ou le traitement en question soit recevable et adapté à l'utilisation souhaitée par le client. La présente exclusion de garantie vaut notamment lorsque le texte livré doit être publié ou utilisé à des fins publicitaires. Sur ce point, le client supporte seul le risque légal du caractère utilisable ou de la publication.

Le travail d'écriture, relecture et traduction se fait sur l'éditeur Word par défaut. Le client s'engage à apporter des réponses aux commentaires depuis le document, et à faire tous ses éventuels retours et ajouts/suppressions au document soumis par La Plume Royale en s'assurant que toutes les modifications soient visibles (Suivi des modifications activé). Les échanges se font par mails liés les uns aux autres, à l'intérieur d'une même conversation. Au cas où les modifications apportées ne sont pas visibles, ou que la chaîne de mail est brisée, La Plume Royale se réserve le droit de (respectivement) facturer une relecture supplémentaire et/ou de reconsidérer les délais de livraison finale.

## § 10

### Confidentialité, virus, protection des données

1. La Plume Royale s'engage à respecter la confidentialité des textes transmis. La Plume Royale ne peut cependant pas garantir une confidentialité totale compte tenu de la communication électronique de données. La Plume Royale s'efforce en outre de contrôler la communication électronique de données en recourant aux méthodes les plus modernes pour détecter d'éventuels virus ou programmes de sabotage. Il n'est toutefois pas possible de garantir une protection totale contre les virus ou les actes de sabotage, même en usant de toute la diligence requise. L'attention du client est expressément attirée sur l'existence d'un risque résiduel.

2. Dans la mesure où La Plume Royale recourt à des tiers pour exécuter les services proposés, La Plume Royale est habilitée à divulguer auxdits tiers les données clients dans le respect des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données. Elle y est par ailleurs aussi habilitée dans les cas où la détection, la localisation et la suppression de perturbations et de défauts dans les équipements de la société La Plume Royale, ainsi que dans les équipements utilisés par des tiers, exigent la transmission de données.

3. La Plume Royale déclare que ses collaborateurs et préposés se sont vu imposer une stricte confidentialité et le respect de la protection des données. La Plume Royale déclare également avoir pris les mesures techniques et organisationnelles nécessaires en vue de garantir l'application des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données.

## § 11

### Prestations annexes

1. La Plume Royale propose les services de graphiste en prestations annexes (couvertures de livres, création de sites internet, d'identité visuelle, design et impression de goodies, etc.). Le client qui souhaite des prestations graphiques clarifie un cahier de charges et valide le devis proposé.

2. Le graphiste présente sa proposition (particulièrement pour les couvertures de livres : 2 et jusqu'à un maximum de 3). Le client dispose d'un délai de réaction de **48h** à réception de la proposition (**20 jours** pour les sites internet), pour demander en une fois l'ensemble des corrections qu'il juge nécessaires. Passé le délai de réaction, la livraison est considérée acceptée. Le client reçoit le cas échéant, le document support de sa commande (généralement un fichier PDF). À noter : aucun fichier source ne sera fourni.

3. Sites Internet : Les éléments documentaires non fournis (textes, photos, informations légales...), une fois le site proposé, ne rentrent pas dans le cadre de rectification, mais d'administration de site. Sont entendues par corrections toutes rectifications sur les données livrées : corrections de noms, de titres, d'adresse, images tronquées... qui affectent la propreté du site. L'administration de site sera facturée à l'heure. Les demandes qui sont de l'ordre de l'addition (installation de modules, agrandissement de l'espace de stockage...) feront l'objet

d'une facturation distincte. Dans le cas où des modifications, ajout ou suppressions de données demandées par le client en cours de réalisation, impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges, ou induisant un travail supplémentaire, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

4. Une majoration de 50% du tarif journalier sera applicable en cas de compression des délais de livraison standard décrits dans le devis.

5. Tout mandat engagé est entièrement dû. Les versements d'acompte à hauteur de 50% de la facture totale pour les montants excédant 250 CHF, et les paiements de facture d'un montant inférieur ou égal à 250 CHF, se feront à la validation du devis et marqueront le début de réalisation des travaux. Les délais de livraison sont convenus à la soumission/validation du devis.

## § 12

### **Interdiction de débaucher**

Le client s'engage, pendant la durée de la collaboration entre les parties et durant une période d'un an à compter du moment où leur collaboration cesse, à ne pas débaucher des membres du personnel de La Plume Royale ou des professionnels engagés dans le cadre d'un sous-mandat (typiquement les relecteurs et les graphistes) ou à ne pas les employer sans l'accord de La Plume Royale. Pour toute infraction constituant une faute, le client s'engage à régler une amende conventionnelle de CHF 20 000.—. Le règlement de l'amende conventionnelle ne dégage pas le client de son obligation de respecter l'interdiction de débaucher.

## § 13

### **Dispositions finales**

1. La forme écrite respectée par mail sera le seul moyen valable de communication et d'échange entre les parties. Les moyens annexes (messages téléphoniques audio ou écrits, appel hors séances de coaching...) ne peuvent être pris en référence valable en cas de réclamation. Une exception peut être faite en cas d'échanges lors de séances de coaching par visioconférence.

2. Les contrats conclus sur la base des présentes CG sont exclusivement soumis au droit suisse. Les CG peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis.

4. Eclépens (Suisse), le siège de La Plume Royale, est le for exclusif pour l'ensemble des litiges, prétentions ou divergences d'opinion découlant des présentes CG ou en rapport avec celles-ci, y compris leur validité, leur nullité, leur violation ou leur résiliation.

6. L'inapplicabilité ou la nullité de certaines clauses des CG n'affecte pas la validité des autres clauses. La clause inapplicable ou nulle est remplacée par analogie par les clauses légales en la matière. Il en va de même pour un vide juridique.